



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de la Chapelle de Guinchay
Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 17 mars 2023

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Virginie DESGRANGES ; Sébastien LACHARME ; Dominique LAURENT ; Jacqueline MILAMANT ; Aymeric THILLET ; Christophe WUYLSTEKER ;

Absent : Roger VARGAS

Représentés : Anthony AUBLANC représenté par Sébastien LACHARME ; Isabelle DE GROOTE représentée par Christophe WUYLSTEKER ; Véronique RIGALT représentée par Virginie DESGRANGES ;

Ordre du Jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-verbal de la séance précédente
3. Délibération sur le dispositif de médiation préalable (MPO)
4. Délibération aide financière à la fédération des restaurants scolaires de Saône-et-Loire
5. Délibération pour non reconduction du bail du syndicat de défense viticole
6. Délibération sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
7. Délibération validation modification statuts du SYDESL
8. Délibération adhésion au groupement d'achat de gaz naturel SYDESL
9. Délibération don au profit des victimes du séisme en Turquie et en Syrie du 6 février 2023
10. Délibération retrait délibération n°2023_008 BIS
11. Délibération attribution logements sociaux (PPGDID)
12. Compte rendu de réunion
13. Informations et questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Jacqueline MILAMANT est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Après présentation, le procès-verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

3. Délibération sur le dispositif de médiation préalable (MPO)

Depuis le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 tous les recours contentieux formés contre des décisions individuelles et qui concernent la situation des agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

Le centre de gestion assure cette mission, à la demande des collectivités, qui ont fait le choix d'adhérer par convention à la procédure de M.P.O.

La commune décide d'adhérer à la mission de médiation du CDG71.

Adopté à l'unanimité.

4. Délibération aide financière à la fédération des restaurants scolaires de Saône-et-Loire

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de la Fédération des Restaurants Scolaires de Saône-et-Loire (association loi 1901). Cette association vient en soutien au service des restaurants scolaires de Saône-et-Loire du 1er degré.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer la somme de 100€ à la Fédération des Restaurants Scolaires de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité

5. Délibération pour non reconduction du bail du syndicat de défense viticole

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'échéance du bail du caveau le 31/10/23. M. le Maire propose de ne pas renouveler ce bail afin de le mettre à disposition gratuite des associations et du syndicat viticole ainsi qu'en location aux particuliers qui en feront la demande.

Le président du syndicat a été préalablement reçu en Mairie afin de l'informer de cette proposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6. Délibération sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la forte augmentation des bases d'imposition définies par la direction générale des finances publiques. Il propose de ne pas augmenter pour 2023 les taux communaux d'imposition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de maintenir, pour 2023, les taux des taxes directes locales, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.02%
 - Taxe foncière (non bâti) : 36.02%
 - Taxe d'habitation : 11.32%
- 11 pour ; 1 contre

7. Délibération validation modification statuts du SYDESL

Monsieur le Maire donne les informations suivantes aux membres du conseil municipal :

- Le Syndicat d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ces membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;
- Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Adoption à l'unanimité

8. Délibération adhésion au groupement d'achat de gaz naturel SYDESL 2025

Le SYDESL (Syndicat d'Energie de Saône et Loire) propose à la commune d'adhérer à un groupement d'achat afin de préparer une prochaine consultation sur la fourniture de gaz. Ce groupement d'achat prendra effet à partir de janvier 2025.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce groupement d'achat.

Adopté à l'unanimité

9. Délibération don au profit des victimes du séisme en Turquie et en Syrie du 6 février 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 100€ au profit des victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

Adopté à la majorité : 7 pour ; 5 contre

10. Délibération retrait délibération n°2023_008 BIS

Par délibération du 20 janvier 2023, le conseil municipal approuvait l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25%.

Cette délibération permet au Conseil Municipal avant l'approbation du budget, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédent.

Toutefois, par courrier électronique du 16 février 2023, les services du contrôle de légalité de la préfecture de Mâcon a demandé le retrait de la délibération n° 2023_008_BIS. En effet, le montant des dépenses pris en considération dans le calcul du quart des crédits est erroné et dépasse le montant qu'il nous est possible d'ouvrir.

Adopté à l'unanimité

11. Délibération attribution logements sociaux, Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et d'Information du demandeur (PPGDID)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 et la loi ALUR du 24 mars 2014 définissent le nouveau cadre réglementaire de la politique d'attribution des logements sociaux.

Il a pour objectif de :

- Simplifier la démarche des demandeurs
- Instaurer un droit à l'information du public
- Mettre les EPCI (Mâconnais Beaujolais Agglomération) en position de chef de file pour l'attribution des logements sociaux
- Mettre en œuvre une politique intercommunale et inter-partenariale de la gestion des demandes et des attributions.

Pour l'application de ce PPGDID, la communauté d'agglomération demande que chaque commune délibère.

Après discussion, le conseil municipal donne un avis défavorable : 2 abstentions ; 10 contre

12. Compte rendu de réunion

21 février 2023 : Réunion de préparation du chantier d'enfouissement des lignes téléphoniques, éclairage public et électricité entrée sud de Leynes (RD31) avec le SYDESL et le SIVOM. Les travaux se feront en concomitance avec la création du cheminement piéton effectué par le SIVOM.

23 février 2023 : L'école de Leynes a eu la visite des DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale). Il n'en est ressorti que des points positifs.

23 février 2023 : Le SYDESL est venu présenter les modèles de candélabres prévus le long de la RD31 à l'entrée sud du bourg, afin de faire un choix.

23 février 2023 : M. le Maire s'est rendu au conseil communautaire MBA.

24 février 2023 : Rencontre avec les propriétaires des deux propriétés situées en bordure du futur cheminement piétons dans le but de planifier leur travaux avec ceux des entreprises.

24 février 2023 : Le référent de la Gendarmerie de la Chapelle de Guinchay pour la commune est venu se présenter en mairie.

24 février 2023 : Rencontre avec Monsieur Loïc MARTIN, président du Syndicat de Défense Agricole et Viticole pour lui faire part de l'intention de la commune de ne pas renouveler le bail du caveau qui prend fin en octobre 2023.

25 février 2023 : Réunion du CCJ qui avait pour objet la préparation de la collecte en faveur des restaurants du cœur prévue le 4 mars 2023.

27 février 2023 : Rencontre avec une société de location de photocopieurs pour présentation de tarifs.

2 mars 2023 : Réunion du CCC SPV (Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires). Ce comité permet de nommer les nouveaux volontaires, et de faire le point sur le fonctionnement du CPI. Ce comité devra se réunir au moins 2 fois l'an.
Cette réunion s'est poursuivie avec l'assemblée générale de l'amicale des pompiers.

2 mars 2023 : Mme Jacqueline Milamant fait le compte rendu du comité du syndicat mixte des eaux de la Petite Grosne ayant pour objet le vote du budget 2023.

4 mars 2023 : Collecte au profit des restos du cœur par le CCJ.

6 mars 2023 : Réunion avec l'association « Valentin Haüy » et la DDT (Direction Départementale des Territoires) afin de rendre accessible la Mairie aux malvoyants. Plusieurs recommandations nous ont été adressées afin de se mettre en conformité.

6 mars 2023 : Conseil d'école à Chasselas.

Plusieurs points ont été abordés :

- Restitution du bilan de l'évaluation du RPI, présenté le 12 décembre en présence de tous les acteurs de la communauté éducative. Il en est ressorti que les élèves ont un très bon niveau scolaire, que le climat scolaire est serein, propice au bien-être des élèves, pour finir que l'équipe est stable et soudée.
- Rappel des règlements des écoles ainsi que des horaires de classe à respecter.
- Projets de Leynes :
 - « De récup'arts à recont'arts » intervention d'une plasticienne.
 - Rencontres avec la Treille d'Argent
 - Cycle de basket en partenariat avec le club de Prissé
 - Tri des déchets ménagers proposé par MBA
- Reconstitution des montants des dotations budgétaires du SIVOM pour les écoles. A savoir : 53.5€ de fournitures par enfant, 10.5€ coopérative, 3.5€ par élève pour un abonnement et un trajet par trimestre et par classe dans la limite d'une trentaine de kilomètres.

7 mars 2023 : Rendez-vous avec la société Nuances Peinture pour l'établissement d'un devis pour la réfection de la salle de classe.

8 MARS 2023 : Point presse sur « La Vélo Gourmande en Sud Bourgogne ». Cette manifestation est un parcours épicurien à vélo qui permet de découvrir le vignoble du Mâconnais autrement. Cet évènement est organisé tous les ans par l'office de tourisme de Mâcon. Initialement, il devait faire étape à Leynes mais le même jour aura lieu la Biojoleynes. L'itinéraire sera donc revu.

8 mars 2023 : Réunion préparatoire du budget 2023 avec la commission des finances.

10 mars 2023 : Réunion avec MBA à Chasselas pour une présentation des chemins de randonnée sur la commune.

13 mars 2023 : Réunion avec le service de gestion comptable pour apporter son aide à l'élaboration du budget primitif 2023.

14 mars 2023 : Réunion avec le président du syndicat des eaux de la Petite Grosne et la société SUEZ. Une extension de réseau est prévue Chemin du Creux du Vic au vu des projets de constructions de deux maisons et d'éventuelles autres constructions.

14 mars 2023 : Réunion de la commission petite enfance. A l'ordre du jour :
Révision des règlements imposés concernant des établissements recevant des enfants.
Les centres d'accueil gérés par MBA sont occupés à 80% de leur capacité réelle.
Création d'un emploi permanent pour la gestion des ressources humaines.

15 mars 2023 : Assemblée générale de l'Agence Technique Départementale pour le vote du Compte Administratif, du Compte de Gestion et du budget 2023.
Le Compte Administratif et Compte de Gestion ont été adoptés, quant au budget, il a été rejeté.

16 mars 2023 : Réunion en Mairie avec une société d'assurance afin de proposer une offre pour les divers contrats d'assurance de la commune.

16 mars 2023 : Réunion du Grand Cycle de l'eau (MBA) à Davayé .

17 mars 2023 : Réunion avec MBA (service traitement des déchets ménagers) et Véolia (société sous-traitante) pour l'organisation du circuit de collecte des ordures ménagères. Plusieurs remarques ont été faites :

- Le camion ne peut accéder à certaines rues, vu son gabarit (exemple au chemin des sœurs).
- Demande de rajout d'un conteneur sur la place de Leynes (au bourg).
- Malgré la nouvelle organisation du tri depuis le 1^{er} janvier 2023, le tonnage de collecte n'a pas baissé. Une nouvelle information aux Leynois sera diffusée pour les sensibiliser.

17 mars 2023 : Réunion avec MBA qui présente un projet de balisage pour cyclotouristes sur la commune. Après discussions avec M. le maire et ses adjoints, il s'avère que ce projet n'est pas compatible avec nos voiries et devra être revu.

13. Informations et questions diverses

- M. le maire donne lecture d'un courrier de La fondation du patrimoine, proposant une demande d'adhésion. Aucune décision n'a été prise ce jour.

-**Van71** : service d'accompagnement numérique du Département de Saône-et-Loire. Ce service de proximité numérique itinérant mêle étroitement inclusion numérique, culture et tissage de lien social. Au travers de ses actions, Van71 participe à rompre l'isolement des personnes éloignées. La commune de Leynes est favorable à ce service gratuit offert par le CD71. Pour cela un courrier sera distribué afin de recenser les besoins des habitants.

- Réception d'un devis pour l'habillage des coffrets électriques de la place. Proposition à étudier en commission.

- Réception du devis pour la mise aux normes de l'électricité d'un logement communal. Proposition à étudier à la prochaine commission.

- L'Agence Technique Départementale (ATD) a demandé un complément d'information pour l'étude préalable du projet de réhabilitation de la salle polyvalente.

Prochain conseil pour vote du budget 2023 le 24 mars 2023.

Prochain conseil le 21 avril 2023 à 19h15

Séance levée à 22h05